



DROIT ADMINISTRATIF

Modes alternatifs de règlement des différends en matière administrative : actualité jurisprudentielle

Objectif

De janvier 2020 à juin 2021, et malgré l'épidémie de la COVID 19 et le ralentissement forcé des procédures juridictionnelles, la période considérée aura été extrêmement riche en matière de modes alternatifs de règlement des différends en droit administratif. D'une part, parce que les jurisprudences sélectionnées intéressent l'ensemble de ces modes (transaction, médiation et arbitrage). D'autre part, parce que les sujets traités sont vastes et consacrent l'intérêt d'étudier de manière pérenne les MARD en matière administrative. Si nous retrouvons des solutions classiques relatives à la force obligatoire des clauses de règlement amiable, au respect de la règle selon laquelle il n'est pas possible de transiger sur les intérêts moratoires dus en l'exécution d'un marché public, à l'effet extinctif des transactions ou à l'office du juge de l'homologation, les juridictions administratives n'ont pas manqué d'ingéniosité (transaction en matière d'égalité, autonomie des clauses de règlement amiable, liberté dans la détermination des concessions réciproques. Notons aussi l'application des régimes contentieux de droit commun (comme le recours Tarn-et-Garonne) à l'encontre des transactions ou encore quelques décisions précisant la procédure de médiation inscrite au code de justice administrative et son imbrication avec la procédure contentieuse. Enfin, dans cette période, le juge administratif a eu l'opportunité de préciser le régime de la procédure d'exequatur des sentences arbitrales internationales en matière administrative dans la célèbre affaire Ryanair c./ SMAC. La formation présentera tous les apports jurisprudentiels importants ou utiles intervenus depuis un an et demi, en les replaçant dans leur contexte et en appréciant leur portée.

Thèmes abordés

Transaction ; arbitrage ; médiation ; conciliation : clauses de règlement amiable ; homologation ; concessions réciproques ; ordre public ; légalité ; titres exécutoires ; confidentialité ; effet relatif ; effet extinctif ; compétence juridictionnelle ; exequatur ; médiation préalable obligatoire.

Programme détaillé

09h00 - 09h10

Introduction

09h10 - 10h00

I. Recours aux modes amiables

- Transaction et légalité
- Transaction et contravention de grande voirie
- Médiation préalable obligatoire
- CCIRA

10h00 - 11h00

II. Le droit au séjour

- La procédure des modes amiables
- Les clauses de règlement amiable
- La médiation du code de la justice administrative
- Les interactions avec les procédures contentieuses

11h15 - 12h30

III. Le régime de la transaction

- Le consentement
- Le respect des règles d'ordre public
- Les concessions réciproques
- Le contentieux des transactions

12h30 - 13h00

IV. L'arbitrage

- La procédure d'exequatur et le contrôle des juridictions administratives



Webconférence animée par

**Mehdi
Lahouazi**

Maître de conférences
Université de Strasbourg

Tarif : 390 €



Date

1er juillet 2021
(9h00 - 13h00 en direct)



Durée

6 heures *

* 4 heures de webconférence
en direct + 2 heures de validation
des acquis à réaliser



Public

Avocats, Juristes



Niveau

Spécialisation



Lieu

A distance





DROIT ADMINISTRATIF

Modes alternatifs de règlement des différends en matière administrative : actualité jurisprudentielle

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner

par courrier :
Pro-Barreau, 3, rue de Nesle
75006 Paris

par fax :
01 72 34 92 58

par e-mail :
presentielles@pro-barreau.com

PERSONNE PARTICIPANTE

☐ Mme ☐ M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Société / Cabinet

Adresse

Ville

RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION

☐ Mme ☐ M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

CP

Tarif : **390€ TTC**

Date et lieu de la formation : **le 1er juillet 2021 de 09h à 13h par Webconférence**

- ☐ J'effectue le règlement par chèque à l'ordre de Pro-Barreau
- ☐ J'effectue le règlement par virement bancaire, IBAN : FR86 3000 2004 3700 0044 5109 C14 - BIC : CRLYFRPP
- ☐ J'effectue le règlement par carte bancaire en ligne sur www.pro-barreau.com ou par téléphone au 01 56 81 00 30

Fait à :

Le :

Signature :

Conditions générales de participation

Conditions d'inscription et tarifs

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Son inscription est définitive sous réserve du nombre de places disponibles. Pour les modalités d'inscription et les tarifs se reporter aux mentions indiquées sur le bulletin d'inscription.

Documents contractuels

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Après règlement du

prix de la formation, une facture valant convention de formation est adressée au client.

Paiement

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription comptant et sans escompte par chèque bancaire ou virement. Si le règlement est effectué par un organisme payeur extérieur, il appartient au bénéficiaire de s'assurer de l'acceptation du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle, le solde sera directement facturé au client.

Annulation

Toute annulation doit nous parvenir par écrit, au plus tard 20 jours calendaires avant le début de la formation pour obtenir son remboursement sans frais. Annulation entre 19 et 10 jours avant le stage : remboursement du prix, déduction faite d'une indemnité forfaitaire à titre de dédit de 10 % du prix de la formation. Annulation moins de 10 jours avant la formation : nous nous réservons le droit de facturer jusqu'à 100 % du prix à titre de dédit. Les remplacements de participants sont admis. Le nom et les

coordonnées du nouveau participant doivent nous être communiqués par écrit avant la formation. Par ailleurs, Pro-Barreau se réserve le droit d'ajourner une formation, si le nombre de participants prévu est inférieur à vingt. Dans ce cas, Pro-Barreau s'engage à prévenir immédiatement chaque participant, par écrit. Pro-Barreau se réserve le droit de changer d'intervenant en cas d'empêchement de l'un d'eux.

